

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
MOUXY
RUFFIEUX
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Julie NOVELLI
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Antoine HUYNH
Daniel CLERC
Laurent FILIPPI
Olivier ROGNARD
Jean-Claude LOISEAU
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Présents en visioconférence :

BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHANAZ
CHINDRIEUX
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
SAINT OFFENGE
VIONS

Jean-Marc DRIVET
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Bruno MORIN
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Jacques CURTILLET
Bruno CROUZEVALLE
Bernard GELLOZ
Jean-Pierre SAVIOZ-
FOUILLET

Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER

Absents excusés :

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
SAINT PIERRE DE CURTILLE
CONJUX
SAINT OURS
TREVIGNIN

Brigitte TOUGNE-PICAZO
Gérard DILLENSCHNEIDER
Claude SAVIGNAC
Louis ALLARD
Gérard GONTHIER

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier BERLIOUX
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Directeur des services à la population
Directeur de Cabinet
Assistante du service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 octobre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 9 projets de délibérations.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire rétabli par décret au 17 octobre 2020 et dans le cadre des dispositions de l'ordonnance institutionnelle n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, il a été proposé aux élus la



possibilité de participer à cette assemblée par visioconférence comme lors du premier confinement au mois de mars 2020.

Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 28 présents, et 29 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2020

Exécutoire le : 10 NOV. 2020

Affichée le : 10 NOV. 2020

Visée le : 10 NOV. 2020

FONCIER

Vente à Monsieur Calogero MATTINA de la parcelle B 293 Située sur la commune de TRESSERVE

Monsieur le Président informe que Monsieur Calogero MATTINA a sollicité Grand Lac, Communauté d'agglomération, par courrier du 25 août 2020, afin d'acquérir une parcelle jouxtant sa propriété et appartenant à Grand Lac (copie ci-annexée).

Ce terrain, cadastré section B n°293 et d'une surface de 208m², est situé au lieudit « Les Maraichers », sur la commune TRESSERVE.

Monsieur le Président rappelle que ce bien a été acquis en 2009 suite à la délibération de l'assemblée de communauté en date du 04.12.2009 (copie ci-jointe) afin de régulariser la présence d'un compteur de télégestion électrique servant à comptabiliser la quantité d'eaux usées sur une parcelle appartenant à Réseaux Ferré de France. Cet achat a été réalisé au prix de 3 120 € soit au prix de 15 € le m², correspondait à un terrain classé en zone économique (UE) au Plan d'occupation des sols de la commune de Tresserve.

Cette vente à Monsieur Calogero MATTINA est proposée car Grand Lac n'a plus d'intérêt à conserver cette parcelle car le compteur a été désinstallé, et la commune de Tresserve n'est pas intéressée pour l'acquérir. Le terrain étant traversé en limite nord par une canalisation d'eaux usées, une servitude de passage de canalisation devra être mentionnée dans l'acte.

Monsieur le Président indique que le Pôle d'Evaluation Domaniale a été saisi le 5 août 2020 et a rendu son avis le 29 septembre 2020.

Monsieur le Président propose de céder à Monsieur Calogero MATTINA, la parcelle cadastrée section B n°293 et d'une surface de 208 m², au prix initial d'acquisition soit 3120 €, montant accepté par monsieur Calogero MATTINA par courrier du 27 août 2020 (cf. courrier en pièce jointe).

La vente sera formalisée par acte administratif avec mention d'une servitude de passage de canalisation et les frais d'acte seront à la charge de Monsieur Calogero MATTINA.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'achat ci-dessus détaillé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

Aix-les-Bains, le 3 novembre 2020

Le Président,
Renaud BERETTI



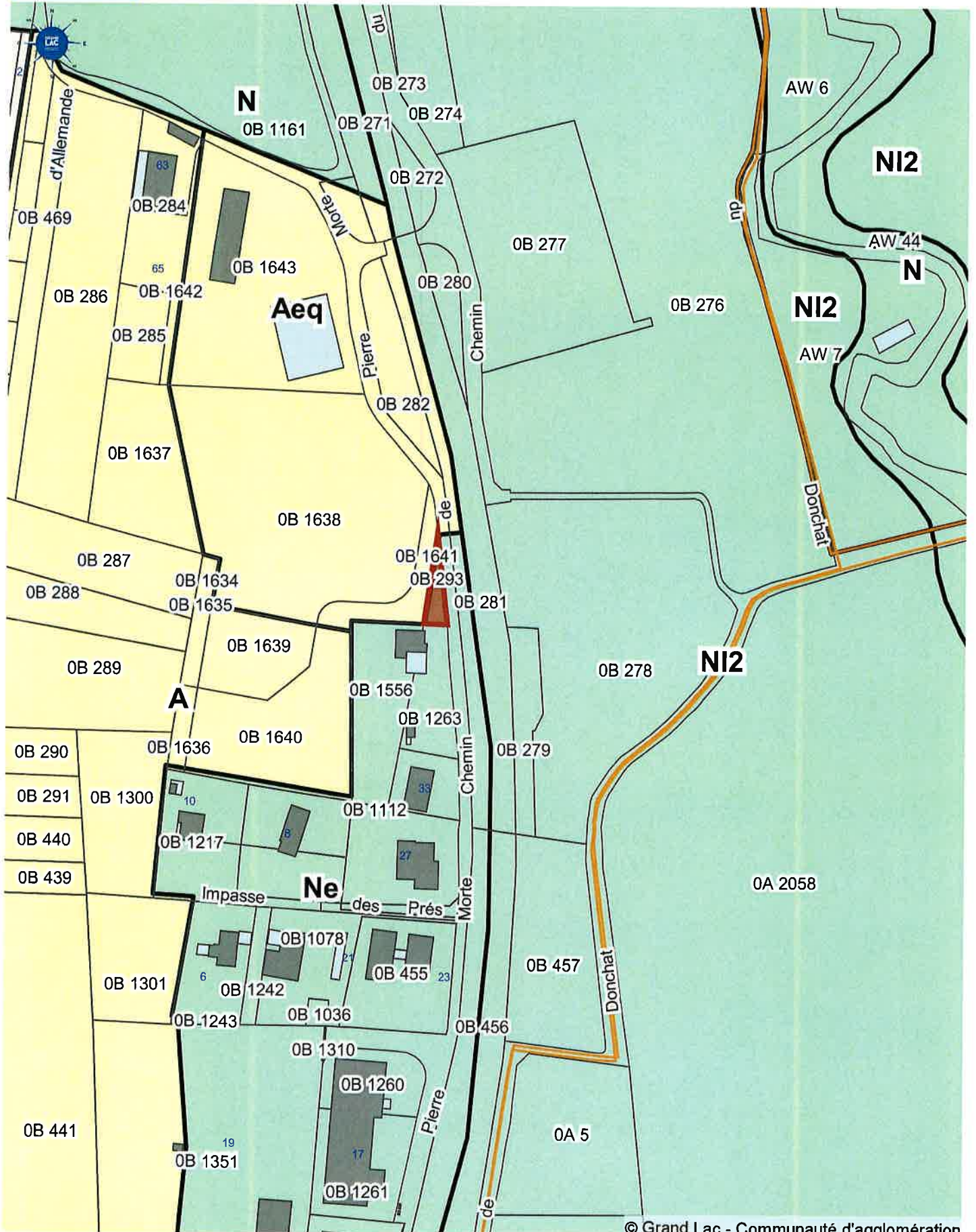
- Délégués en exercice : 33
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Je soussigné, Calogero MATTINA, demeurant au 33 chemin de Pierre Morte – 73100
Tresserve,

confirme ma décision d'acquérir la parcelle B 293 suite à votre proposition pour un
montant total de trois milles cent vingt euros.

Fait à Tresserve, le 25 Août 2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Calogero Mattina', written in a cursive style.



Ce plan est fourni à titre indicatif.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TRESSERVE - Vente de la parcelle B 293 à Monsieur Calogero MATTINA

Date de transmission de l'acte : 10/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 10/11/2020

Numéro de l'acte : d3492 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20201103-d3492-DE

Date de décision : 03/11/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.1. Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)